

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.

Les dispositions de coordination prévues au présent alinéa figurent déjà à l'article 11.